Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Education Nationale

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX
Tel : 01 56 93 22 93 – e mail : spaseen@fo-fnecfp.fr
Site : http://www.spaseenfo.fr

EPLE :

Etat des lieux non exhaustif

Solitude et isolement. Ces deux mots pourraient résumer la situation des personnels administratifs dans les EPLE tant la situation s'est dégradée ces dernières années.

Plusieurs milliers de postes administratifs ont été supprimés dans notre ministère ce qui a signifié réorganisations de services (tels que les regroupements comptables), surcharge de travail provoquant du stress, multiplication, augmentation et complexification des tâches à accomplir, pressions dues au renforcement du poids de la hiérarchie et aux nouvelles règle de gestion (entretiens professionnels individualisés, avec comme base la recherche d'objectifs et le culte de la rentabilité), individualisme au détriment du travail en équipe…

Ce sont bien-là les conséquences de la politique menée ces dernières années.

Et ce n'est pas l'apanage des EPLE :
tous les personnels, hélas, font le même constat.

Epuisement professionnel (« burnout »), épuisement émotionnel ou physique : telles sont les conséquences de cette situation, stress, surmenage. C'est sans compter la tension qui peut régner dans toutes les structures. Devant l'alourdissement des tâches, le manque de formation, la pénurie d'informations et de lisibilité des orientations données, les personnels se sentent perdus et abandonnés. Leurs conditions de travail s'aggravent dans le silence assourdissant des recteurs dont l'unique préoccupation est la gestion de la masse salariale basée sur des arguments budgétaires.

De la même manière, la culpabilisation des collègues est omniprésente : ne plus s'absenter ne pas aller aux formations personnelles, aux préparations de concours, aux assemblées générales de leur syndicat sans avoir le sentiment d'être en faute et avec la peur de retrouver au retour des dossiers qui s'accumulent.

Car le but est bien là : isoler les personnels. Les empêcher de se réunir pour se battre et défendre leur statut, leurs acquis, leurs postes, leur carrière. En un mot leurs droits.

Et pourtant, ils n'y arrivent pas. Car les collègues se réunissent, se mobilisent contre les attaques qu'ils subissent. Ils se sont mobilisés contre la loi Travail et ils se mobiliseront lors de la manifestation interprofessionnelle le 14 juin à Paris pour revendiquer le retrait du projet de loi car ils rejettent cette politique d'austérité.

- **Salaires : dégel ridicule du point d'indice et rallongement des carrières avec la mise en place de PPCR.**
- **Régimes indemnitaires en berne : aucune revalorisation lors du passage au RIFSEEP.**
- **Promotions : des carrières freinées !**
- **Conditions de travail : dégradation en continu.**
- **Suppressions ou redéploiements de postes, réorganisations et mutualisations de services**
- **Réforme territoriale et saccage des services publics.**
- **Budget 2017 : c'est toujours la rigueur institutionnalisée du Pacte de responsabilité !**

Pour FO, c'est NON !
FO se bat pour défendre les garanties collectives et individuelles !

Informez-vous ! Défendez-vous ! Syndiquez-vous !

Je souhaite adhérer et je retourne ce bulletin :

Nom : …… **Prénom :** ……
Adresse : ……
Tél : …… E-M@il : ……

Conditions de travail : un quotidien qu'il faut changer !

- Des chefs d'établissements, qui ont une vague connaissance des missions quotidiennes et des compétences des personnels administratifs d'intendance et de secrétariat ;
- Des personnels qui doivent être disponibles tout de suite, sans prendre en compte le travail en cours ;
- Un manque, voire une absence de respect ressenti dans l'interpellation (combien de secrétaires appelés par leurs prénoms sans réciprocité !) ;
- Des collègues de toutes les catégories, qui n'osent pas parler de problème relationnel ou professionnel par crainte de représailles lors de l'entretien professionnel, ou d'un avis négatif sur un tableau d'avancement ou liste d'aptitude ;
- Qui n'osent pas alerter sur des irrégularités constatées dans les agissements de leurs supérieurs par manque de soutien et de réactivité des instances rectorales ;
- Un personnel « bouche-trou », variable d'ajustement servant à remplacer les personnels territoriaux et assistants d'éducation manquant à la plonge, au service ou à la surveillance des élèves ;
- Des postes remplacés par des précaires : apprentis, contractuels, CUI.

Conditions d'exercice : un investissement qui doit être reconnu !

- Les collègues gestionnaires de catégorie B sont souvent seuls à l'intendance dans les « petits » collèges. Dans les meilleurs des cas des emplois précaires (notamment des contrats aidés) sont recrutés en renfort sur des tâches de secrétariat d'intendance ;
- Souvent des missions de catégories supérieures (mise en place de DUER, PPMS…) confiées à des personnels qui n'ont en retour qu'une reconnaissance symbolique ;
- Formations initiales à contre temps, avec des stages d'adaptations à l'emploi au cours du 2ème trimestre et non remplacés, le travail restant en souffrance ;
- Des entretiens professionnels trop discrétionnaire et dont l'appréciation dépend trop de la probité de l'évaluateur ;
- Un matériel peu ergonomique et inadapté. Trop souvent le matériel recyclé échoit aux secrétaires (ancien fauteuil du chef d'établissement, vieil ordinateur…) ;
- Des collègues malades trop souvent non remplacées ;
- Des logements de fonction attribués au petit bonheur la chance, sans prise en compte de la composition familiale de l'agent et que les collectivités territoriales tendent à rendre plus cher ou à en réduire le nombre offert.
- Des promotions aléatoires qui ne correspondent ni à l'investissement, ni aux besoins, ni aux attentes !

Avec FO, je revendique :

- ✓ le respect du statut de fonctionnaire d'état et des créations de postes de titulaires, contre la multiplication des contrats précaires.
- ✓ Le respect des missions de chacun en fonction des catégories : des missions définies nationalement et conformes aux statuts particuliers (ADJENES, SAENES et Attachés), encadrant les fiches de postes et servant aux actes de gestion des carrières.
- ✓ La requalification massive des postes de C en B et de B en A et non quelques miettes.
- ✓ Un entretien sans pressions liées à des « résultats » et « objectifs » que nous dénonçons. Le service public n'est pas une entreprise !
- ✓ Pas de personnels seuls au sein des services, pendant la journée, le soir ou les vacances !
- ✓ Pas de hiérarchisation entre les secrétariats d'intendance et de direction.
- ✓ Les absences doivent être remplacées à 100 % et non à 80% comme c'est souvent le cas, y compris celles pour formation.
- ✓ Mise en place d'un tutorat durant l'année de stage et d'un suivi tout au long de la carrière,
- ✓ Un plan de formation académique à la hauteur des besoins des personnels et sans restriction.
- ✓ Une procédure d'alerte effective au rectorat en cas d'irrégularités constatées et le soutien de la

Temps de travail

- les astreintes et permanences trop souvent définies de manières opaques et en méconnaissances de la réglementation.
- Des collègues qui doivent manger sur le poste de travail pour assurer une présence, sans pause méridienne réelle, sans coupure pour se reposer.
- Un emploi du temps qui génère des conflits régulièrement lors de sa mise en place en début d'année, parfois non concerté et imposé par la hiérarchie selon ses propres besoins professionnels ou personnels…
- Un emploi du temps élastique : pour s'adapter aux rythmes du service, les collègues adaptent leurs emplois du temps et assurent plus d'heures qu'ils le devraient.
- Le logement de fonction est souvent synonyme de disponibilité 24h/24 et 7 jours sur 7. De fait, les personnels administratifs logés sont corvéables à merci pour les astreintes et les permanences du fait d'un « avantage en nature ».
- Des agents qui ne comptent plus leurs heures au mépris de leur santé et de leur vie personnelle !

Santé et sécurité au travail - Médecine de prévention - Action sociale

- Absence totale d'une vraie médecine de prévention qui induit que des pathologies physiques ou émotionnelles liées à l'exercice du travail ne sont pas détectées.
- Pas de contrôle de la Santé et de la Sécurité dans les lycées généraux et collèges : les CHSCT n'ont pas les moyens de contrôler tous les établissements.
- Des cantines scolaires non conventionnées, ne permettant pas aux personnels de bénéficier de la prestation restauration. Ils mangent au tarif des commensaux sans les aides du rectorat.
- Aucune politique sociale à l'image de ce que propose les Régions et Départements à leurs agents : Centres de vacances, aides, loisirs, etc.

Avec FO, je revendique :

- ✓ Le respect de la vie familiale et privée.
- ✓ La clarté et le contrôle des règles d'application des astreintes et permanences.
- ✓ Le respect des règles du temps de travail avec une application nationale de ces règles.
- ✓ Le respect des amplitudes et temps de travail des personnels y compris les Adjoints gestionnaires (qu'ils soient SAENES ou Attachés).
- ✓ La récupération des heures supplémentaires.

Mais également :

- ✓ Le rétablissement d'un vrai service de médecine de prévention qui assure le suivi de tous agents par des visites régulières et un recrutement massif de médecins de prévention pour assurer ces missions.
- ✓ L'obligation d'une visite médicale annuelle pour tous.
- ✓ Le conventionnement obligatoire de toutes les cantines scolaires.
- ✓ Une vraie politique d'action sociale du ministère dont les crédits sont amputés par les frais de déplacement et l'action dans les établissements privés sous contrat.
  Pour FO : argent public à l'école publique, fonds privés pour le privé,
- ✓ La mise en place de Comités d'œuvres sociales qui offre de vraies prestations.

EPLE : autonomie et relations avec les collectivités locales

- Un désengagement de l'Etat qui favorise la mainmise de la collectivité de rattachement, dans le cadre de projets d'établissement élaborés en lien avec les « spécificités du territoire ».
- Des collectivités qui ont tendance à oublier la séparation entre les deux fonctions publiques et à ordonner aux fonctionnaires d'Etat, parfois en contradiction avec les informations des rectorats.
- Des processus décisionnels des collectivités territoriales souvent opaques dont les adjoints-gestionnaires font les frais.
- Des groupes de travail mis en place par les collectivités qui ne sont que des chambres d'enregistrement de leurs décisions et où la présence des adjoints-gestionnaires et des chefs d'établissement doivent servir de caution.
- Une autorité fonctionnelle non reconnue et non soutenue par les collectivités territoriales opposant les agents territoriaux aux agents de l'Etat.
- Une gestion des équipes mobiles qui pose des difficultés de fonctionnement aux EPLE hébergeurs.
- Une autonomie renforcée et amplifiée suite la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC).
- Une plus grande autonomie donnée au conseil d'administration avec la disparition par exemple des crédits pédagogiques par discipline au profit d'une pédagogie de projet, mettant le chef d'établissement dans un rôle de manager.
- L'adjonction en annexe du budget « d'un état récapitulatif faisant apparaître les emplois dont l'établissement dispose à quelque titre que ce soit » qui permet l'inscription de la masse salariale au budget. Il s'agit de mettre en place un instrument pour déterminer « le coût financier » de l'établissement. A terme, laisser à l'établissement la gestion de sa masse salariale et remplacer la Dotation Horaires Globale (DHG) par une enveloppe financière fermée permettrait donc de favoriser le recrutement de CDI, CDD moins « coûteux » en lieu et place de personnels titulaires y compris administratifs plus « coûteux ».

Avec FO, je revendique :

- ✓ Une prise en compte des avis des personnels d'Etat dans tous ce qui concerne la gestion courante des EPLE (gestion des équipes mobiles…).
- ✓ L'arrêt de l'ingérence des collectivités locales. L'arrêt de toutes les politiques de décentralisation !
- ✓ Pour l'unité de la politique nationale de l'Education.
- ✓ Contre la réforme territoriale qui amplifie l'autonomie des EPLE.
- ✓ Contre la notion d'autofinancement des EPLE et la possibilité de faire appel à des fonds privés.

Plus que jamais, FO réaffirme ses revendications :

- **L'augmentation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice et 50 points supplémentaires pour tous.**
- **L'accès au coefficient 8 pour tous les régimes indemnitaires et l'égalité de traitements de tous les agents quelle que soit leur affectation.**
- **Les primes pour les personnels logés.**
- **La suppression de toutes les formes de modulation indemnitaire.**
- **L'abandon de toute forme d'individualisation de carrière.**
- **Le rétablissement de tous les postes supprimés.**
- **Le maintien des départements et de tous les services administratifs de l'Etat, de leurs missions et des agents.**
- **Le respect des statuts nationaux et particuliers !**
- **La revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories A, B et C et l'augmentation du minimum de rémunération à 120% du SMIC.**

SERVICE PUBLIC JE-NOUS-TOUS AVEC FO !

FO 1e force syndicale dans la Fonction publique d'Etat !